



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PREFET DE L'YONNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*spécial n°44/2012 du 12 décembre 2012*

Adresse de la préfecture : 1, Place de la Préfecture - CS 80119 - 89020 Auxerre cedex – tél. standard 03.86.72.79.89

Adresse de la sous-préfecture d'Avallon : 24 rue de Lyon – 89000 Avallon – tél. standard 03.86.34.92.00

Adresse de la sous-préfecture de Sens : 2 rue Général Leclerc – 89100 Sens cedex – tél. standard 03.86.64.78.00

e-mail : [prefecture@yonne.gouv.fr](mailto:prefecture@yonne.gouv.fr)

Site internet des services de l'Etat : <http://www.yonne.gouv.fr>

*RAA spécial numéro 44/2012 du 12 décembre 2012*

*L'intégralité de ce recueil est consultable à la préfecture (Mission d'appui au pilotage), dans les sous-préfectures du département de l'Yonne, aux heures d'ouverture au public et sur le site internet des services de l'Etat.*



**PREFET DE L'YONNE**

**Recueil spécial des Actes Administratifs n°44 du 12 décembre 2012**

---ooOoo---

**SOMMAIRE**

<b>N°d'arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>Objet de l'arrêté</b>	<b>Page</b>
-------------------	-------------	--------------------------	-------------

**PREFECTURE DE L'YONNE**

**MISSION D'APPUI AU PILOTAGE**

PREF/MAP/2012/138	11/12/2012	Arrêté donnant délégation de signature pour les prescripteurs des dépenses et des recettes traitées par le centre de services partagés CHORUS de la préfecture de l'Yonne	<b>3</b>
PREF/MAP/2012/140	11/12/2012	Arrêté relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du corps préfectoral le jeudi 13 décembre 2012 de 7 heures 45 à 19 heures	<b>7</b>

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

		Décision n°DDT/SUHR/2012/0113 portant délégation de signature au délégué territorial adjoint de l'agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Yonne	<b>8</b>
--	--	---	----------

**ARRETE N° PREF/MAP/2012/138 du 11 décembre 2012  
donnant délégation de signature pour les prescripteurs des dépenses et des recettes traitées par le  
centre de services partagés CHORUS de la préfecture de l'Yonne**

Article 1 : En dehors des décisions mentionnées par les arrêtés de délégation sus-visés, délégation de signature est donnée en matière d'ordonnancement secondaire délégué et de constatation du service fait aux fonctionnaires mentionnés en annexe 1 du présent arrêté.

Pour les programmes 207 (commission médicale), 216 (contentieux), 307, 309, 333 et 723, la constatation du service fait est déléguée aux directeurs ou en cas d'empêchement aux chefs de services.

Article 3 : Pour ses commandes, chaque service prescripteur est chargé de la saisie dans l'application ministérielle Nemo des expressions de besoins et de la constatation du service fait. Les gestionnaires habilités en charge de cette saisie figurent en annexe 2 du présent arrêté.

Le Préfet,  
Raymond LE DEUN

**Annexe 1 à l'arrêté PREF/MAP/2012/138 du 11 décembre 2012**

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et des recettes ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
17	FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	M. Eric AIMON, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières ou en cas d'empêchement Mme Annie DELPLACE-NAOUR adjointe au chef du service des aides financières.
112	Impulsion et coordination de la politique du territoire	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	M. Eric AIMON, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières ou en cas d'empêchement Mme Annie DELPLACE-NAOUR, adjointe au chef du service des aides financières.
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	M. Eric AIMON, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières ou en cas d'empêchement Mme Annie DELPLACE-NAOUR, adjointe au chef du service des aides financières.

<b>Programme</b>	<b>Objet</b>	<b>Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et des recettes ou de la décision attributive de subvention</b>	<b>Constatation du service fait</b>
<b>120</b>	Concours financiers aux départements	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	M. Eric AIMON, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières ou en cas d'empêchement Mme Annie DELPLACE-NAOUR, adjointe au chef du service des aides financières.
<b>122</b>	Concours financiers spécifiques et administratifs	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	M. Eric AIMON, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières ou en cas d'empêchement Mme Annie DELPLACE-NAOUR, adjointe au chef du service des aides financières.
<b>128</b>	Coordination des moyens de secours	Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet ou en cas d'empêchement Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale	Mme Karima SALEM, chef du service de la sécurité intérieure ou en cas d'empêchement M. Jean-Luc DELVIGNE, adjoint au chef du service de la sécurité chargé de la section sécurité civile
<b>129</b>	Coordination du travail gouvernemental (Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Toxicomanies – MILDT)	Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet ou en cas d'empêchement Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale	Mme Karima SALEM, chef du service de la sécurité intérieure ou en cas d'empêchement M. Didier JAGOT-LACHAUME, adjoint au chef du service de la sécurité intérieure chargé de la sécurité publique

Programme	Objet	Prescripteur à l'origine de la décision d'achat et des recettes ou de la décision attributive de subvention	Constatation du service fait
177	Prévention exclusion et insertion des personnes vulnérables – action 15 (Rapatriés d'Origine Nord Africaine – RONA)	M. Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement M. Bertrand DUCROS, Secrétaire Général	M. Hamel-Francis MEKACHERA, Sous-préfet de Sens ou en cas d'empêchement M. Bertrand DUCROS, Secrétaire Général
216	Action sociale	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de cabinet < 1 000 € Mme Virginie DERICQUEBOURG, Directrice du Management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Anne MONTEILLET, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale	Mme Virginie DERICQUEBOURG, Directrice du Management et des moyens ou en cas d'empêchement Mme Anne MONTEILLET, chef du service des ressources humaines et de l'action sociale ou en cas d'empêchement Mme Catherine ROULET, adjointe au chef du service des ressources humaines et de l'action sociale
232	Vie politique, culturelle et associative, élections	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet < 1 000 € M. Fabrice MARQUAND, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, M. Sébastien CASTAN, adjoint au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route	M. Fabrice MARQUAND, Directeur de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement Mme Sylvie DELVIGNE, chef du service de la citoyenneté et des titres ou en cas d'empêchement, M. Sébastien CASTAN, adjoint au chef du service de la citoyenneté et des usagers de la route
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière (arrêté fixant le montant d'attribution à verser au département au titre des produits des amendes de police des radars automatiques)	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	M. Eric AIMON, Directeur des collectivités et des politiques publiques ou en cas d'empêchement Mme Annick FUSTER, chef du service des aides financières
833	Avances sur recettes fiscales versées aux collectivités locales	Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale ou en cas d'empêchement Mme Isabelle BUREL, Directrice de Cabinet	Sans objet (flux 4)

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2012/138  
du 11 décembre 2012

le préfet,  
Raymond LE DEUN

**Annexe 2 à l'arrêté PREF/MAP/2012/138 du 11 décembre 2012**  
**Gestionnaires habilités Némó**

Nom/prénom	Service prescripteur	Actes de gestion
LACOUR Virginie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin
NOWACZYK René	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Saisie des expressions de besoin - administrateur
VIDOVA Dany	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	RUO (Responsable Unité Opérationnelle)
WOLSKI Sandrine	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur - Saisie des expressions de besoin - administrateur
BRILLANT Stéphanie	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur - Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
LAUNAY Caroline	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur - Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
Anne LOLLIOT	Service du budget, de l'immobilier et de la logistique	Approvisionneur - Saisie des expressions de besoin - administrateur
BAILLEUL Albert	Service départemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
GALICIER Pascal	Service interdépartemental départemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
WARBURTON Karin	Service interdépartemental départemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
NOEL Catherine	Service départemental des systèmes d'information et de communication	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
MARQUAND Fabrice	Direction de la citoyenneté et des titres	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
MAITRE Isabelle	Direction de la citoyenneté et des titres	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
DELVIGNE Sylvie	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
CASTAN Sébastien	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
BAVOIL Sabine	Service de la citoyenneté et des usagers de la route	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
LAGARDE Séverine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
DELAIRE Betty	Cabinet	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
FOUCHE Marie-Christine	Cabinet	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
BENOIST Céline	Cabinet	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
CHEVRIER Agnès	Préfet	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
MOMBLE Michelle	Secrétariat général	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
ROULET Catherine	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
CASTELLANI Frédérique	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
CHAPLET Annick	Service des ressources humaines et de l'action sociale	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
VENANT David	Service des étrangers et des naturalisations	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
AIMON Eric	Direction des collectivités et des politiques publiques	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
MOREAU Marie Claude	Service des aides financières	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
DABARD Géraldine	Service de la sécurité intérieure	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
KONE Souleymane	Service de la sécurité intérieure	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait

Nom/prénom	Service prescripteur	Actes de gestion
BYRSKI Benoît	Sous-préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
LEBLANC Danièle	Sous préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
NUNES DE CARVALHO Florence	Sous préfecture d'Avallon	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
DESOEUVRES Sylvie	Sous préfecture de Sens	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait
DISDIER Chantal	Sous préfecture de Sens	Saisie des expressions de besoin et constatation du service fait

VU pour être annexé à l'arrêté PREF/MAP/2012/138  
du 11 décembre 2012

Le préfet,  
Raymond LE DEUN

**ARRETE N° PREF/MAP/2012/140 du 12 décembre 2012  
relatif à la mise en oeuvre de la suppléance du corps préfectoral  
le jeudi 13 décembre 2012 de 7 heures 45 à 19 heures**

Article 1<sup>er</sup> : Mme Isabelle BUREL, sous-préfète, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance des fonctions de préfet du département de l'Yonne, le jeudi 13 décembre 2012 de 7 heures 45 à 19 heures.

Article 2 : Délégation de signature est donnée à Mme Isabelle BUREL en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le département, à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Le Préfet,  
Raymond LE DEUN

AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE



**DECISION n° DDT / SUHR / 2012 / 0113**  
portant délégation de signature au délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Yonne

**Le Préfet de l'Yonne,**  
Délégué territorial de l'Agence nationale pour la  
rénovation urbaine du département de l'Yonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu le décret n° 2006-1308 du 26 octobre 2006 modifiant certaines dispositions du décret n°2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu le décret n° 2004-1005 du 24 septembre 2004 relatif aux majorations des subventions accordées par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu l'arrêté du 29 juin 2011 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine,

Vu le règlement comptable et financier de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 20 juin 2011,

Vu la décision du directeur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 25 mai 2004 portant délégation de pouvoir au délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Yonne,

Vu la décision du directeur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 22 décembre 2009 portant délégation de signature pour l'ordonnancement des subventions concernant du programme national de rénovation urbaine au délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Yonne,

Vu le décret du Président de la République du 4 octobre 2012 nommant M. Raymond Le Deun, Préfet de l'Yonne,

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 14 mars 2011 nommant M. Jean Luc Sagnard, directeur départemental adjoint des territoires de l'Yonne,

Vu le courrier du Préfet de l'Yonne au directeur de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine en date du 26 avril 2011 portant nomination de M. Jean-Luc Sagnard, directeur départemental adjoint des territoires, en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine du département de l'Yonne,

#### DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc Sagnard, directeur départemental adjoint des territoires, en sa qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans l'Yonne, à l'effet de :

**A** – Signer tous documents et correspondances afférents à l'instruction des dossiers d'opérations éligibles aux aides de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, selon les conditions et modalités d'attribution définies par les textes en vigueur, le règlement général et les directives de l'Agence ;

**B** – Signer les décisions attributives de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations conventionnées conformément aux tableaux financiers annexés aux conventions qui précisent notamment leurs conditions de réalisation physique, de durée et de montant, dans la limite de l'opération financière à laquelle elles se rattachent ;

**C** – Signer les décisions attributives de subvention et tous documents et correspondances afférents aux opérations isolées conduites en l'absence de projet de rénovation urbaine dans les quartiers en zone urbaine sensible (Z.U.S.) et éligibles aux subventions de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, sous réserve de ne pas excéder 1,5 million d'euros de subvention par opération et 2,5 millions d'euros de subvention par quartier ;

**D** – Signer toute pièce afférente à la liquidation des sommes à payer au titre des acomptes conventionnels fondés sur la vérification et l'attestation des pièces justificatives produites ;

E – Procéder à l'ordonnancement délégué des subventions du programme national pour la rénovation urbaine en ce qui concerne les avances et les acomptes ;

**ARTICLE 2 :** Demeure de la compétence du Préfet, délégué territorial de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine dans l'Yonne :

F – Procéder à l'ordonnancement délégué des subventions du programme national pour la rénovation urbaine en ce qui concerne les soldes ;

**ARTICLE 3 :** La direction départementale des territoires est chargée de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine.

Fait à Auxerre, le 11 DEC. 2012

Le Préfet de l'Yonne,  
Délégué territorial de l'Agence nationale  
pour la rénovation urbaine,

  
Raymond LE DEUN